

besoins, mais quant aux armes je tiens la chose comme presque Impossible. L'interets des Postes en souffrira, et les sauvages en partiront.

1°. le sauvage qui n'a qu'un fusil dont la batterie est endommagée seroit obligé de le donner au commis pour l'envoyer a Quebec ou il attendra les bras croises qu'il soit de retour, ou il faudra luy en preter vn autre, ou bien le luy louer, ce qui demanderoit dans chaque poste presque une double provision de fusils, voila vne augmentation de frais. 2° Si ce sauvage est obligé de payer le loüage du fusil qu'on luy pretera en attendant que le sien soit renvoyé de Quebec, voila double frais. Le raccommodage de son fusil, et le loüage du fusil preté, il ne sera pas content. D'ailleurs ou on attendra le batiment pour envoyer les fusils, et ce sera vn grand retardement, ou on les Enverra dans des Canots, ce seroit alors multiplier les voyages a Quebec qui ne se font pas sans frais, qui occuperont des Engagés dont on a absolument besoin dans les postes, pendant l'eté, surtout dans ceux de Chekxtimi et des Ilets de Jeremie, au lieu qu'entretenant l'armurier a Tadousac. Les sauvages y Envoient leurs fusils, c'est vn voyage de trois jours pour Lallé le retour et la demeure. on marque sur son compte ce que conte la besogne qu'on a faite, et il la paye avec le reste, et ce que payent les sauvages soit pour monture de fusil, soit pour raccommodage excède de beaucoup les Gages que lon donne aux deux armuriers dont lun a 400ff et lautre 20ff cest ce qu'on pourra voir par le compte de la forge que le commis de Tadousac envoie a Quebec chaque printemps. Il ne demanderoit pas mieux que d'etre delivré de ces